

CNAS du 31 mars 2022

Déclaration liminaire

Ce CNAS est la première convocation de l'année 2022 avec en sujet de fond, la réforme de l'action sociale et ses multitudes points toujours en suspens. Nous attendions qu'à ce stade, après la décision de mettre en vente les 14 centres de vacances EPAF et d'instituer une régionalisation du réseau de l'action sociale, un point d'étape sur l'évolution de ces dossiers stratégiques soit inscrit à l'ordre du jour.

Pour EPAF, **FO FINANCES** remarque que l'appel d'offre prévu en mars n'est pas lancé. Quelle est la situation des centres fermés, dont l'association doit supporter le coût du gardiennage pour garantir la sécurité des lieux ?

Concernant la réforme du réseau de l'action sociale, alors qu'ils seront fortement impactés, les départements sont en déficit d'informations. Même l'arrêté du 15 janvier 2022, amendé par les fédérations et validé lors du CNAS du 15 décembre 2021, n'est toujours pas publié. Il devrait déjà faire l'objet d'une large diffusion auprès des délégations départementales.

Pour **FO FINANCES**, le CNAS est l'instance politique de l'action sociale, dans laquelle tous les représentants des fédérations sont présents, contrairement aux groupes de travail et aux divers comités de suivi.

Concernant la restauration des agents DGCCRF affectés en DDI, arbitrairement exclus du dispositif des titres restaurant, **FO FINANCES** a dénoncé cette situation totalement inacceptable et votre réponse apportée à notre interpellation a permis de rétablir partiellement dans leurs droits les agents.

Ces agents sont en effet encore gérés par notre ministère et doivent continuer à bénéficier de l'action sociale ministérielle. La création des Secrétariats Généraux Communs (SGC) dans les départements ne peut justifier un tel recul.

FO FINANCES réitère sa demande d'un état des lieux des coins repas mais également une fiche sur leur organisation et leur fonctionnement.

L'accompagnement de la réforme DGFIP a donné lieu à une demande des fédérations et de leurs syndicats pour l'élargissement des prestations d'aides et prêts au bénéfice des agents concernés par cette réorganisation.

Pour autant, nous déplorons que la date du 1er janvier 2021 soit retenue comme date d'effet rétroactif alors que dans les départements, le nouveau réseau de proximité (NRP) s'est mis en place dès 2020, après une phase de préparation en 2019.

Pour conclure, **FO FINANCES** prend acte de l'abondement exceptionnel des crédits d'action locale suite aux annulations de spectacles de Noël en dernière minute dans 15 départements. Pour autant, elles ont engendré colère chez les parents et déception chez les enfants. Encore une fois, il s'agit d'un manque d'informations entre les services RH et les délégations, ce qui démontre que la communication interne est un enjeu majeur.

La stratégie de communication qui devait être, selon vos propres termes, « l'étape pionnière » pour donner de la lisibilité à l'action sociale ministérielle, doit enfin connaître des évolutions concrètes et être discutée au CNAS et cela sans attendre l'automne 2022 !